



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17/12/2025

DÉLIBÉRATION
Accès déié d'exception en préfecture
b3312831300036-20251217-AR-0044-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 17 décembre 2025 à 10h30 - Immeuble HORIZON - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme VIANDON*)
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC (*procuration à Mme GANTCH*)
Mme LACUEY Nathalie, Conseiller départemental (*procuration à Mme ZAMBON*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. DAIRE*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. ASTIER*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration de M. RECORS*)
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. SIRDEY*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme BRISSON*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CAVALEIRO Louis, Conseiller départemental
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC
M. EGRON Jean-François, Président CCAS de CENON
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 12 septembre 2025 à chaque membre du Conseil d'administration.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
031-293300026-20251217-AR-0044-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Séance du 17/12/2025

Délibération n° DE-0044-2025

Rapporteur : Mme LE YONDRE

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026

Il est rappelé que le décret n° 85-643 du 25 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 33, prévoit que dans le cadre de la procédure budgétaire un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget.

Compte tenu de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est précisé à l'assemblée que les dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent. Aussi, la présentation des orientations budgétaires intervient dans une période de 10 semaines précédant l'examen du budget, dont le projet sera par la suite communiqué 12 jours au moins avant la séance d'examen dudit budget.

Lors de sa séance du 22 février 2022, le Conseil d'Administration a adopté le Règlement Budgétaire et Financier de l'établissement. Celui-ci précise que le débat s'appuie sur la présentation d'un rapport dans lequel sont exposés le contexte macroéconomique, les priorités politiques qui se traduiront ensuite par des crédits inscrits au projet de budget, les nouveaux investissements envisagés et leurs incidences sur la gestion.

Aussi, les éléments de contexte budgétaire, la situation de l'établissement, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et suivants sont retracés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

A la suite de la présentation dudit rapport et du débat qui s'en suit, il est précisé à l'assemblée délibérante qu'elle doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Sans qu'il soit procédé à un vote, le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président,

PREND ACTE :

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 réalisé sur la base du rapport ci-annexé.

Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Séance du 17/12/2025

Accusé de réception en préfecture
029-293300096-20251217-AR-0044-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Fait à BORDEAUX, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Chantal GANTCH

Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

Le Président,

Didier MAU

Président de la Communauté de Communes

MEDOC - ESTUAIRE

RECEPTIONNEE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, LE :
18 DEC. 2025

PUBLIEE LE : **18 DEC. 2025**

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0044-2025 :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Annexé à la délibération n° DE-0044-2025 du 17/12/2025 portant Débat d'Orientations Budgétaires 2026

I.	Introduction	2
II.	Le contexte global de la préparation du Budget Primitif 2026	3
1.	Perspectives macro-économiques et situation générale des finances publiques	3
2.	Principales tendances des finances locales	3
3.	Contexte politique incertain et dispositions du projet initial de loi de finances (PLF 2026)	4
III.	La trajectoire rétrospective de l'établissement (2018-2024)	5
1.	Budget Principal : évolution de la section de fonctionnement	5
2.	Budget Principal : résultat de l'exercice 2024 et trajectoire de la section de fonctionnement	6
3.	Budget Principal : investissement	7
4.	Approche financière de la coopération régionale et BARNA	8
IV.	Les tendances de l'exercice 2025	9
1.	Une consolidation du solde de la section de fonctionnement du Budget Principal	9
2.	Un investissement relativement équilibré hors opérations d'immobilisation complémentaires	9
3.	Le Budget Annexe Régional Nouvelle Aquitaine	9
V.	Les orientations budgétaires 2026	10
1.	Finaliser la déclinaison des orientations stratégiques du projet de mandat et préparer un nouveau cycle	10
2.	Consolider les marges de manœuvre en poursuivant une trajectoire positive en fonctionnement	10
3.	Approfondir la stratégie de pilotage de la masse salariale	10
4.	Conduire l'investissement dans une logique de soutenabilité financière et de développement durable	11
5.	Poursuivre l'amélioration de la performance de l'établissement et de ses outils de pilotage	12
6.	Poursuivre le portage de l'ambition régionale avec les partenaires de la coopération	12

I. Introduction

Les orientations générales du budget sont présentées annuellement sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Celui-ci permet la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), qui constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, sans pour autant donner lieu à un vote formel sur son contenu.

L'organisation du débat d'orientations budgétaires vise d'abord à améliorer la qualité de l'information budgétaire proposée au Conseil d'Administration (CA). Dans cette optique, le ROB constitue un outil d'analyse et de projection, utile au CA pour aborder les enjeux financiers propres à la trajectoire de l'établissement. Au-delà, il s'agit de garantir les conditions d'un débat éclairé sur les choix stratégiques du Centre de Gestion (CDG 33).

En amont du vote du Budget Primitif, le DOB permet donc :

- De mettre en perspective la construction budgétaire, au regard du contexte économique et des grandes tendances des finances publiques, notamment tels que projetés par la loi de finances.
- De retracer rétrospectivement la dynamique des dépenses et recettes de l'établissement, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que l'évolution des principaux indicateurs financiers.
- De présenter les engagements pluriannuels de l'établissement et de caractériser la structure et les modalités de gestion de la dette, sachant que l'encours de la dette du CDG33 est nul au 31 décembre 2025.
- De présenter les orientations majeures de l'établissement sur le plan financier, notamment en matière de charges générales, de dépenses de personnel, d'investissement et de recettes.

Pour rappel, l'environnement budgétaire du CDG 33 est structuré autour de deux budgets :

- Un Budget Principal établi en fonctionnement et en investissement, ayant trait à la gestion générale de l'établissement et de ses missions.

Celui-ci traduit :

- Les recettes des missions et des services proposés par le CDG 33 ;
- Les dépenses en rapport avec le déploiement desdits services et missions ;
- Les dépenses et recettes d'investissement liées au projet d'établissement.

- Un Budget Annexe Régional Nouvelle Aquitaine (BARNA), établi en fonctionnement depuis 2017, ayant trait aux flux financiers induits par sa position de coordonnateur régional des Centres de Gestion.

Celui-ci traduit :

- Les modalités de gestion des flux financiers liés au transfert de compétences par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) aux CDG, c'est-à-dire :
 - des opérations de concours et d'examen dites « opérations transférées ».
 - de la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) de catégorie A.
- Une partie des flux financiers liés à la mise en œuvre du Schéma Régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation des Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine (SRCMS), notamment pour la coordination de la coopération régionale.

II. Le contexte global de la préparation du Budget Primitif 2026

1. Perspectives macro-économiques et situation générale des finances publiques

Concernant le cadrage de la préparation budgétaire, le projet initial de loi de finances (PLF 2026) a été bâti sur une hypothèse de croissance de 0,7%, stable par rapport à 2025. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance de la zone euro devrait atteindre 1,1% en 2026, après 1,2% en 2025 et 0,8% en 2024.

Le contexte de préparation budgétaire reste donc marqué par une croissance peu dynamique. Après les fortes tensions inflationnistes du début de mandat, le reflux de l'inflation se confirme en 2025 à 1,1%, sous l'effet de la baisse du prix de l'énergie. Pour 2026, le rythme de l'inflation devrait s'établir à 1,3% en moyenne annuelle.

En matière de trajectoire pluriannuelle, la loi de programmation des finances publiques (LPFP 2023-2027) ciblait un retour du déficit public sous la barre des 3 % d'ici 2027. L'exécution budgétaire révèle toutefois la persistance d'une situation dégradée, avec un déficit anticipé à -4,7 % en 2026, après -5,4 % en 2025 et -5,8 % en 2024.

S'agissant de la dette des administrations publiques françaises, mesurée en proportion du PIB au sens de Maastricht, celle-ci s'était dégradée à 113,2 % en 2024, après un reflux à 109,9 % en 2023. En 2025, l'indicateur connaît une nouvelle dégradation pour s'établir à 115,9 %, avec une projection du PLF pour 2026 à 117,9 %.

Les administrations publiques locales (APUL), regroupant principalement les collectivités territoriales, mobilisent 20% de la dépense publique. Exclusivement lié à l'investissement, leur stock de dette représente moins de 9 % de la dette publique. En ratio du PIB, la contribution des APUL demeure stable sur les 40 dernières années.

En 2025, la dégradation des finances publiques s'accentue, portée par l'aggravation structurelle des comptes de l'État, et se traduit par des indicateurs dépassant systématiquement les cibles de la loi de programmation des finances publiques (LPFP 2023-2027), aussi bien pour le déficit que pour la trajectoire de la dette.

Compte tenu de la dégradation persistante de ses finances publiques, la France est placée, depuis juillet 2024, sous procédure pour déficit excessif au titre du pacte de stabilité et de croissance européen. Cette mesure résulte du non-respect du seuil maximal de déficit public, fixé à 3 % du PIB, que la France continue de dépasser.

En 2026, le contexte économique et géopolitique reste marqué par des facteurs d'incertitude persistants. Les économistes scrutent notamment les conséquences des politiques protectionnistes, menées en particulier aux États-Unis, ainsi que les répercussions du conflit en Ukraine, un enjeu majeur pour la stabilité de l'Europe.

Sur le plan intérieur, au regard des incertitudes persistantes, les agents économiques adoptent une attitude attentiste, tant pour leurs décisions d'investissement que de consommation. La fragilité de certains indicateurs, en particulier sur le marché du travail, renforce cette prudence quant à l'évolution de la situation.

2. Principales tendances des finances locales

Depuis 2020, la situation des finances locales a connu des évolutions structurelles majeures. Au-delà du contexte macroéconomique et des tendances générales des finances publiques, les données disponibles sur les finances locales permettent d'éclairer les conditions de préparation du budget 2026 :

- Bien qu'elle soit désormais en reflux, l'inflation a créé des effets durables sur la structure des charges de fonctionnement des collectivités, les charges à caractère général s'étant stabilisées à un niveau haut.
- Les mesures de revalorisation indiciaire et l'évolution des politiques de rémunération pour soutenir le pouvoir d'achat et l'attractivité employeur ont aussi contribué à faire croître les dépenses de personnel.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/12/2025

Accusé de réception en préfecture
033-28330036-20251217-AR-0044-2025-DE
Date de transmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- D'après la note de conjoncture 2025 de *La Banque Postale*, les collectivités territoriales observent en 2025 un resserrement de l'écart entre la croissance des dépenses (+2,5 %, contre +3,7 % en 2024 et +6,2 % en 2023) et celle des recettes (+2,2 %, contre +2,6 % en 2024 et +3,9 % en 2023). Néanmoins, les dépenses continuent de progresser plus vite que les recettes, ce qui illustre la persistance — bien qu'atténuée — d'un effet de ciseaux.
- Au-delà du panorama global, les situations restent contrastées. Portées par l'effet de « fin de mandat », mais freinées par les contraintes sur l'autofinancement liées à l'effet de ciseaux, les dépenses d'équipement progressent au sein du bloc communal. En revanche, les politiques publiques des départements et des régions voient leurs moyens financiers se réduire, ce qui entraîne un recul des investissements. Les difficultés des départements s'aggravent, en témoigne la détérioration nationale de leurs indicateurs d'épargne depuis 2023 et, sur le plan local, la situation du département de la Gironde.
- Comme en 2024, les marges de manœuvre des collectivités sur leurs recettes sont restées, en 2025, particulièrement limitées. L'équation budgétaire s'avère d'autant plus délicate que les réformes de la fiscalité locale ont restreint l'usage des leviers fiscaux traditionnels et accru la dépendance de certaines collectivités à des recettes volatiles, telles que les droits de mutation (DMTO) et la TVA.
- En 2025, l'investissement local ralentit nettement (+1,2 %, contre +6,4 % en 2024 et +7,5 % en 2023), sous l'effet d'un contexte budgétaire toujours tendu et du repli des investissements des régions et des départements. Son financement repose à nouveau sur l'emprunt, mais dans une moindre mesure qu'en 2024. Depuis 2022, la trésorerie des collectivités territoriales se dégrade, sous la pression des contraintes persistantes pesant sur la section de fonctionnement et des prélèvements accrus sur le fonds de roulement pour financer l'investissement, en particulier celui du bloc communal.

3. Contexte politique incertain et dispositions du projet initial de loi de finances (PLF 2026)

Dans la continuité d'un exercice 2025 atypique, l'élaboration de la loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte politique qui reste incertain depuis les élections législatives de juillet 2024, lesquelles avaient suivi la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette incertitude est d'autant plus forte que le processus de discussion budgétaire, toujours en cours à ce jour, rend difficile à anticiper le contenu et la trajectoire du « PLF 2026 initial ».

L'effort budgétaire du « PLF 2026 initial » vise environ 30 milliards d'€ d'économies, dont les deux tiers par la maîtrise des dépenses publiques. La contribution attendue des collectivités territoriales au redressement des comptes publics est estimée à environ 5 milliards d'€, notamment grâce à plusieurs dispositifs :

- Reconductio et doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO 2), pour un montant global de 2 milliards d'€ en 2026, réparti entre environ 3 600 collectivités selon des indicateurs de ressources, de charges et de strates démographiques.
- Reconductio du mécanisme d'encadrement de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités, avec une minoration systématique de l'inflation de l'année précédente.
- Réduction du soutien de l'État à l'investissement public local : le Fonds vert passe à 650 millions d'€ en 2026 (contre 2 milliards d'€ en 2023 et 1,15 milliard d'€ en 2025), tandis que les dotations d'investissement (DETR, DPV, DSIL) sont fusionnées au sein d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), dont le montant cumulé diminue de 1,6 milliard d'€ en 2025 à 1,4 milliard d'€ en 2026.

En 2026, comme en 2025, les collectivités préparent leur budget dans un contexte d'incertitude et de contraintes liées à la situation politique, économique et financière. Le bloc communal compose avec le contexte de renouvellement de mandat, tandis que les régions et les départements, en milieu de mandat, tentent de s'adapter à des contraintes budgétaires inédites et à des situations parfois fortement dégradées.

III. La trajectoire rétrospective de l'établissement (2018-2024)

Envisager la construction du budget du CDG 33 implique de se pencher sur le contexte économique et les grandes tendances des finances publiques. Ceci est en effet nécessaire pour traiter des orientations propres à l'établissement, tout en demeurant attentif aux spécificités de son statut, de son organisation et de ses activités.

Il est d'autant plus important de veiller à prendre en compte les éléments du contexte général que cette démarche permet de mieux saisir la situation des employeurs publics territoriaux. C'est ainsi une perspective qui offre l'opportunité de penser de manière éclairée la relation entre le CDG33 et les autres acteurs territoriaux.

Afin de poursuivre le cadrage des orientations budgétaires, et de proposer au Conseil d'Administration d'en débattre, il convient dès lors de présenter les principales tendances de la trajectoire rétrospective du CDG 33.

1. Budget Principal : évolution de la section de fonctionnement

De 2018 à 2024, le CDG 33 connaît une forte dynamique de ses charges de fonctionnement, liée :

- A l'évolution générale des finances locales, avec le contexte inflationniste post covid.
- Aux effets des mesures nationales de revalorisation sur l'évolution des charges de personnel.
- Aux effets de l'évolution locale des effectifs de l'établissement et de la masse salariale.

Sur la même période, les recettes de fonctionnement sont également dynamiques, parce que :

- Le produit des cotisations est tracté par la progression des dépenses de personnel des collectivités.
- La politique tarifaire améliore le bilan spécifique des activités facultatives avec une stabilité d'usage.

En détail, des fluctuations annuelles peuvent impacter la lecture rétrospective, en raison notamment des effets liés au caractère pluriannuel du rythme de certaines activités, comme pour les concours et examens, ce domaine ayant d'ailleurs été significativement régionalisé avec la création d'un service mutualisé pour 9 CDG.

Au cours du mandat, la section de fonctionnement est structurée par les facteurs suivants :

- Une fluctuation forte des dépenses dans le contexte de la crise sanitaire, suivie d'une stabilisation à un niveau haut par rapport à la période antérieure à 2020 (cf. infra).
- Une trajectoire des recettes baissière avant la crise sanitaire, amplifiée en 2020, suivie d'un fort rebond dès 2021 engendré par les effets conjoncturels de la reprise et structurels de la politique tarifaire.
- Sur les années 2022 et 2023, la croissance des recettes avait été plus marquée que celle des dépenses, ce qui avait entraîné une convergence des indices en base 2018. En 2024, la croissance des dépenses est redevenue supérieure à celle des recettes, notamment en raison des inscriptions au chapitre 68 des provisions liées à la gestion du Compte Epargne Temps (CET).

Chapitre	011	012	65	67	68	DRF	Evolution Relative	
Libellé /Année	Charges à caractère général	Charges de personnel	Autres charges de gestion courante	Charges spécifiques	Dotations Provisions	Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	Evolution annuelle (%)	Base 100 =2018
2018	1 515 163,77	6 630 827,05	479 887,02	169 270,86		8 795 148,70		100
2019	1 626 186,58	7 096 357,47	505 139,98	10 135,42		9 237 819,45	5,0%	105
2020	1 190 238,47	6 956 929,42	455 130,30	4 293,41		8 606 591,60	-6,8%	98
2021	2 034 022,57	7 476 207,44	586 665,13	52 355,11		10 149 250,25	17,9%	115
2022	1 894 319,89	7 516 113,33	547 613,99	100 897,76		10 058 944,97	-0,9%	114
2023	2 335 188,83	7 768 498,69	122 065,47	173 890,79		10 399 643,78	3,4%	118
2024	2 595 523,78	8 324 705,11	156 180,53	1 071,70	231 463,00	11 308 944,12	8,7%	129

[Evolutions absolue et relative des Dépenses Réelles \(DRF\) de Fonctionnement du Budget Principal \(2018 à 2024\).en €](#)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/12/2025

Accusé de réception en préfecture
033-28330036-20251217-AR-0044-2025-DE
Date de transmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Chapitre	013	70	74	75	77	79	RRF	Evolution	
Libellé /Année	Atténuation de charges	Produits des services	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante	Produits Exceptionnels	Transferts de charges	Total Recettes Réelles de Fonctionnement	Evolution annuelle (%)	Base 100 =2018
2018	207 190,17	8 536 894,45	261 713,03	186 653,08	438 695,74	966,90	9 632 113,37		100
2019	243 215,31	8 802 861,40	138 110,18	216 554,93	25 659,35	372,80	9 426 773,97	-2,1%	98
2020	249 771,24	8 041 300,23	127 958,24	311 854,82	29 173,43	26 138,00	8 786 195,96	-6,8%	91
2021	322 845,11	9 258 207,53	298 276,51	324 529,29	31 613,36	2 157,28	10 237 629,08	16,5%	106
2022	482 404,86	9 487 881,78	205 807,45	413 584,70	1 215,83	-€	10 590 894,62	3,5%	110
2023	299 440,12	10 221 628,33	162 116,33	557 902,60	5 027,77	-€	11 246 115,15	6,2%	117
2024	307 625,29	10 692 387,40	291 399,67	497 871,30	1 239,88	-€	11 790 523,54	4,8%	122

[Evolutions absolue et relative des Recettes Réelles de Fonctionnement \(RRF\) du Budget Principal \(2018 à 2024\)](#)

2. Budget Principal : résultat de l'exercice 2024 et trajectoire de la section de fonctionnement

Pour 2024, le solde de l'exercice s'est établi en négatif à - 43.020,98 €, ce qui après reprise de l'excédent antérieur reporté a conduit à un résultat cumulé de 2.176.369,18 €, tel que détaillé ci-dessous.

Chap.	Désignation	Budget de l'exercice (BP/BS/DM)	Réalisé 2023	%
011	Charges à caractère général	3 577 445,16 €	2 595 523,78 €	72,55%
012	Charges de personnel	8 997 840,00 €	8 324 705,11 €	92,52%
65	Autres charges de gestion courante	186 735,00 €	156 180,53 €	83,64%
67	Charges spécifiques	75 000,00 €	1 071,70 €	1,43%
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	232 000,00 €	231 463,00 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)		13 069 020,16 €	11 308 944,12 €	86,53%
023	Virement à la section d'investissement	- €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 700,00 €	524 600,40 €	93,56%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 629 720,16 €	11 833 544,52 €	90,55%
Résultat reporté ou anticipé (D002)		- €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		12 755 512,42 €		

Chap.	Désignation	Budget de l'exercice (BP/BS/DM)	Réalisé 2023	%
013	Atténuation de charges	235 600,00 €	307 625,29 €	130,57%
70	Produits des services	10 336 320,00 €	10 692 387,40 €	103,44%
74	Dotations et participations	348 400,00 €	291 399,67 €	83,64%
75	Autres produits de gestion	485 010,00 €	497 871,30 €	102,65%
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	1 239,88 €	403,26%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)		11 410 330,00 €	11 790 523,54 €	103,33 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 410 330,00 €	11 790 523,54 €	103,33 %
Résultat reporté ou anticipé (R002)		2 219 390,16 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 629 720,16 €		

SOLDE DE L'EXERCICE (« avant-projet » CA 2023) [A]	- 43 020,98 €
RESULTATS EXERCICE ANTERIEUR (REPORT au R002 du BP 2023) [B]	2 219 390,16 €
RESULTAT CUMULE [A+B]	2 176 369,18 €

[Extrait du Compte Administratif 2024 : section de fonctionnement du Budget Principal](#)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17/12/2025

Accès de dépôt au préfet
03228533036 - 0225770707-DR-0044-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

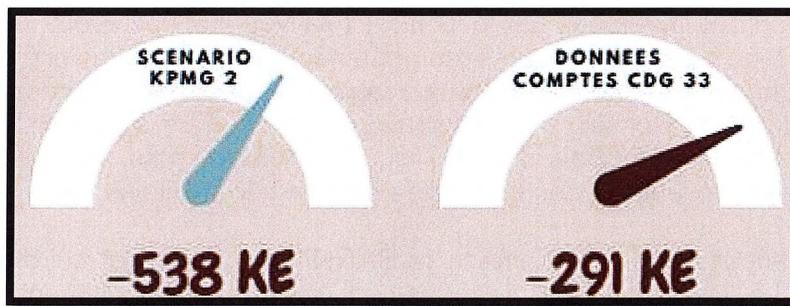
Le résultat de l'année 2024 peut être mis en perspective, en comparaison des précédents exercices et au prisme de la trajectoire dressée par KPMG dans son évaluation financière de juillet 2021 :

	RESULTAT (Fonctionnement) PROJECTION KPMG	RESULTAT (Fonctionnement) CA 2018-2023	REPRISE RESULTATS exercice antérieur (n-1)	RESULTAT CUMULE fin exercice (n)
2018		493 246,83 €	2151732,72	2 644 979,55 €
2019	-171 000,00 €	-171 198,71 €	2 644 979,55 €	2 473 780,84 €
2020	-244 000,00 €	-243 640,28 €	2 473 780,84 €	2 230 140,56 €
2021	-100 000,00 €	-401 227,68 €	2 224 450,56 €	1 823 222,88 €
2022	-86 000,00 €	68 819,54 €	1 823 222,88 €	1 892 042,42 €
2023	-88 000,00 €	327 347,74 €	1 892 042,42 €	2 219 390,16 €
2024	-21 000,00 €	- 43 020,98 €	2 219 390,16 €	2 176 369,18 €
2025	137 000,00 €			2 176 369,18 €

Evolution des résultats de fonctionnement (projection KPMG et compte administratif) - 2018 à 2025

L'exercice 2024 se traduit par un résultat légèrement déficitaire à **- 43 020,98 €**. Si l'on neutralise l'effet d'une provision pour le compte épargne temps d'un montant de 231 463,00 €, l'exercice s'inscrit dans la continuité des deux précédents, traduisant une amélioration des grands équilibres de la section de fonctionnement.

Dans une perspective plus globale, il est pertinent d'analyser (cf. infra) le solde cumulé sur la période 2020-2024. À la lecture du compte financier, il en ressort une tendance plus favorable que celle anticipée dans la trajectoire dite KPMG. Cela reflète l'impact des mesures tarifaires et l'amélioration structurelle des équilibres de fonctionnement. Toutefois, le cumul négatif et les fluctuations observées soulignent la nécessité de renforcer la stratégie financière afin de pérenniser l'amélioration du solde de la section de fonctionnement.



Solde cumulé de la section de fonctionnement 2020-2024 : comparaison Trajectoires KPMG et données des comptes financiers uniques

3. Budget Principal : investissement

La section d'investissement du CDG 33 se caractérise par l'absence d'endettement. Cette situation entraîne mécaniquement l'absence de frais financiers imputables à la section de fonctionnement. Par ailleurs, l'absence de capital restant dû renforce l'autonomie de la section d'investissement, dont l'équilibre structurel et le cumul des résultats antérieurs permettent, à ce stade, de s'affranchir de tout prélèvement sur le fonctionnement.

En matière d'investissement, il n'est donc pas nécessaire comme d'usage dans un rapport d'orientations budgétaires (ROB) de traiter de la structure et des modalités de gestion de la dette. Par ailleurs, il n'y a pas lieu non plus à traiter d'engagements pluriannuels, l'établissement n'en disposant pas.

Les exercices 2022 et 2023 illustrent le caractère régulier de la structure d'investissement de l'établissement. L'effort d'investissement se concentre en effet à hauteur de 80% sur les dépenses d'informatique, d'une part au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour les concessions et droits logiciels (2051), et d'autre part au chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour l'acquisition de matériel informatique (21838).

L'autre poste structurant des dépenses d'équipement est lié au patrimoine bâti du CDG, même si le caractère récent du siège de l'établissement a généré peu de flux sur les exercices récents.

Le reste des dépenses d'équipement divers concerne des immobilisations corporelles, notamment les besoins divers en matériel de bureau et de mobilier, éventuellement de matériel de transport ou autres immobilisations.

L'exercice 2024 se distingue par des réalisations exceptionnelles au compte 2141, d'un montant de 582.070,61 €, liées à l'acquisition des bureaux situés au « Tasta » dans le cadre de la réorganisation de l'accueil des organisations syndicales. Compte tenu de cette opération, le solde 2024 de la section d'investissement se clôture à -495.946,39 € (contre -77.244,06 € en 2023 et +107.436,64 € en 2022).

Au regard du solde constaté et du résultat reporté de 1.146.350,65 €, le résultat cumulé de la section s'établit à 650.404,26 €, tandis que l'état des Reste à Réaliser atteint -58.802,85 €.

4. Approche financière de la coopération régionale et BARNA

Au niveau régional, la coopération s'inscrit dans le cadre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine (SRCMS). Ce schéma, entré en vigueur le 1er juillet 2021, est applicable jusqu'au 31 décembre 2026. Compte tenu de cette échéance, ainsi que des renouvellements de mandat prévus au sein des conseils d'administration des CDG de Nouvelle-Aquitaine, l'année 2026 sera marquée, à l'échelle régionale, par une évaluation et une actualisation du SRCMS.

Dans ce cadre, le CDG 33 assure la coordination de la coopération. Par ailleurs, un certain nombre de mutualisations ont été déployées, avec selon le principe de spécialisation, la désignation de CDG pilotes prenant en charge des activités communes.

Le Budget Annexe Régional de Nouvelle Aquitaine (BARNA) remplit 3 fonctions :

- La gestion des ressources reversées par le CNFPT relatives aux opérations de concours et examens transférés et à la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) de catégorie A.
- Le financement de charges liées à la coordination régionale, principalement des charges de personnel.
- Depuis la délibération du Conseil d'Administration du 29 mars 2023, la possibilité d'assurer le financement de prestations, de frais d'études ou de mutualisations, avec en recettes de montant équivalent l'appel des contributions des centres de gestion néo-aquitains.

N'ayant pas vocation à financer de l'investissement, le BARNA est un budget qui dispose seulement d'une section de fonctionnement. Le résultat de celui-ci est fluctuant (cf. infra) principalement en raison d'un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et des recettes liées au fonctionnement global des activités de concours et d'examens transférés. Par ailleurs, pour l'exercice 2024, le résultat s'élève à 448 652,30 €, portant ainsi le résultat de clôture à 3 814 907,46 €, en progression constante tout au long du mandat.

BARNA	SOLDE de la SECTION de FONCTIONNEMENT	RESULTAT ANTERIEUR DE FONCTIONNEMENT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE (Fonctionnement)
2024	448 652,30 €	3 366 255,16 €	3 814 907,46 €
2023	1 022 224,60 €	2 344 030,56 €	3 366 255,16 €
2022	-498 615,61 €	2 842 646,17 €	2 344 030,56 €
2021	428 332,59 €	2 414 313,58 €	2 842 646,17 €
2020	89 003,72 €	2 325 309,86 €	2 414 313,58 €
2019	-20 175,15 €	2 345 485,01 €	2 325 309,86 €

[Evolution des résultats de fonctionnement du BARNA- 2019 à 2024](#)

IV. Les tendances de l'exercice 2025

1. Une consolidation du solde de la section de fonctionnement du Budget Principal

Le tournant des années 2020 a été marqué par une dégradation progressive des résultats de fin d'exercice du budget principal, accentuée par la crise sanitaire. Trois exercices consécutifs ont ainsi enregistré des déficits : -171 198,71 € en 2019, -243 640,28 € en 2020 et -401 227,68 € en 2021.

Les projections de clôture pour l'exercice 2025 laissent se dessiner un solde positif, dans la continuité de l'amélioration des équilibres financiers engagée depuis 2022. Les exercices 2022 et 2023 ont en effet affiché un résultat excédentaire : 68 819,54 € en 2022 et 327 347,74 € en 2023. Quant à l'exercice 2024, bien que le résultat ait été légèrement déficitaire à -43 020,98 €, cela s'explique principalement par la constitution, sur une seule année, d'une provision pour le compte épargne temps d'un montant de 231 463,00 €.

Les facteurs principaux de cette consolidation d'un solde positif du fonctionnement sont les suivants :

- Par rapport à 2024, la neutralisation de la provision CET, dont le bilan sur le résultat en 2025 sera positif, car la reprise de provision de l'exercice antérieur génère une recette équilibrant la provision de 2025.
- Une maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion avec toutefois des effets contrastés entre la situation du Chapitre 011 et celle du chapitre 012. S'agissant des charges à caractère général (011), elles progressent sous l'effet de trois principaux facteurs : la dynamique des dépenses liées au volume de l'activité de concours et d'examens, le volume en hausse des remboursements liés à l'exercice du droit syndical et la croissance de dépenses courantes, notamment en matière d'entretien, de maintenance et d'honoraires. Concernant les charges de personnel (012), sous l'effet de la contraction de l'activité de renfort et de remplacement (SRE) et des vacances de certains postes, notamment dans le domaine de la santé au travail (SPST), elles connaissent un reflux en réalisations.
- La progression des recettes de gestion courante, bien qu'atténuée et marquée par les disparités. Ainsi, il est constaté d'abord une dynamique des recettes liées aux évolutions de l'activité en matière de concours et d'examen au Chapitre 74 (dotations et participations). Sa progression compense par ailleurs le ralentissement de l'évolution du Chapitre 70 (produits des services), affectée par les diminutions de recettes résultant notamment de la baisse d'activité du service remplacement et des exonérations tarifaires mises en œuvre au niveau de l'offre de service de prévention et de santé au travail.

2. Un investissement relativement équilibré hors opérations d'immobilisation complémentaires

L'atterrissement de fin d'exercice 2025 devrait se traduire à paramètres constants par une maîtrise du solde d'investissement, dans la continuité des exercices 2023 (-77.244,06 €) et 2022 (+107.436,64 €). Si la projection envisagée à ce stade est légèrement négative, elle traduit néanmoins un retour aux équilibres tendanciels du mandat, l'exercice 2024 s'étant révélé spécifique en raison de l'acquisition des locaux syndicaux. La relative stabilité de la section d'investissement reste soutenue par un niveau régulier et structurant de recettes liées aux dotations aux amortissements des immobilisations, de l'ordre de 460.000 €.

3. Le Budget Annexe Régional Nouvelle Aquitaine

Les projections pour la clôture de l'exercice 2025 confirment un renforcement du résultat de la section de fonctionnement, en ligne avec la tendance observée depuis le début du mandat. Cette dynamique s'explique notamment par les mutualisations et la coordination renforcée dans la gestion des opérations de concours et d'examens au niveau régional.

Séance du 17/12/2025

V. Les orientations budgétaires 2026

Dans un contexte marqué par une incertitude politique et financière persistante nationalement, et à la lumière de l'analyse rétrospective 2018-2024 ainsi que des tendances de 2025, l'élaboration du Budget Primitif 2026 offre au Conseil d'Administration une opportunité stratégique. Celle-ci permettra de finaliser la mise en œuvre du projet de mandat, d'en évaluer la feuille de route et de positionner l'établissement pour les années à venir.

1. Finaliser la déclinaison des orientations stratégiques du projet de mandat et préparer un nouveau cycle

Le renouvellement des instances communales en mars 2026 confère une dimension particulière à l'exercice budgétaire à venir. L'année 2026 conduira à la mise à jour de la composition du Conseil d'Administration et au renouvellement du projet de mandat pour la période 2026-2032.

Le budget 2026 s'inscrit donc dans une phase transitoire, ce qui conduit à poursuivre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation du projet de mandat, tel qu'il a été défini par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 juin 2021 [délibération n° DE-0022-2021], structuré autour des axes suivants :

- L'accompagnement renforcé des collectivités ;
 - Le développement de nouveaux services ;
 - L'amélioration du service rendu ;
 - L'optimisation de l'organisation de l'établissement ;
 - La mobilisation des ressources partenaires.

2. Consolider les marges de manœuvre en poursuivant une trajectoire positive en fonctionnement

Comme pour la préparation du budget 2025, celle-ci pour 2026 se déroule de nouveau dans un contexte incertain. L'instabilité politique et la dégradation des comptes publics restent des facteurs influents sur les conditions d'élaboration budgétaire. Pour l'année 2026 et le mandat à venir, le CDG 33, à l'instar des autres acteurs territoriaux, devra rester attentif aux effets directs et indirects de la situation des finances publiques. Il sera également essentiel de maintenir une veille active sur l'évolution globale des collectivités et sur les réformes de l'organisation territoriale, notamment les projets en cours relatifs à la décentralisation.

Dans un contexte de normalisation de l'inflation, la maîtrise des effets de ciseaux, persistants bien qu'amortis, reste pour le CDG 33 comme pour les collectivités un point de vigilance dans la préparation des budgets 2026. Pour le CDG, et au-delà des effets du contexte national, il s'agit de poursuivre une trajectoire positive en fonctionnement, afin de consolider sur la durée l'amélioration du solde de la section de fonctionnement.

Cette stratégie doit, en 2026, permettre à l'établissement de poursuivre l'amélioration des grands équilibres. Cela passe par la dynamique des produits et par la maîtrise des charges de fonctionnement. L'enjeu est de disposer d'une capacité accrue pour mobiliser et optimiser les moyens nécessaires, afin de garantir une offre de service de qualité et de mettre en œuvre conjointement une amélioration continue du fonctionnement interne. Une attention approfondie portée à l'évolution des charges, notamment celles à caractère général, ainsi qu'au développement de la prospective sur les recettes, constituent aussi des démarches indispensables.

- ### 3. Approfondir la stratégie de pilotage de la masse salariale

Comme exposé précédemment, l'équation budgétaire pour 2026 continue de reposer sur la capacité de l'établissement à finaliser la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière d'offre de service, tout en restaurant des marges de manœuvre grâce à la poursuite du rétablissement de son autofinancement.

La valeur ajoutée du CDG auprès des collectivités repose sur l'expertise et le travail de ses agents. Ainsi, sur le plan financier, les charges de personnel constituent la principale dépense, représentant environ 75 % des dépenses réelles de fonctionnement. Dans cette optique, le pilotage stratégique de la masse salariale a été renforcé afin d'en suivre plus finement les composantes et d'en mesurer les évolutions.

Sont poursuivis les objectifs suivants :

- Favoriser la bonne allocation des moyens humains pour une offre de qualité au profit des collectivités, répondant de manière pertinente à leurs besoins;
- Equilibrer globalement les moyens transversaux et sectoriels affectés aux activités pour une bonne gestion collective de la charge de travail et du bien-être au travail ;
- Trouver les solutions opportunes pour consolider une politique de rémunération favorisant l'attractivité, la fidélisation et valorisant les métiers, les compétences et l'engagement professionnel.
- Sécuriser la gestion des grands équilibres financiers de l'établissement.

Ce pilotage est donc nécessaire à la mise en œuvre de l'offre de service, mais aussi utile pour le déploiement de la stratégie pluriannuelle des ressources humaines et la conduite du dialogue social.

En 2026, un projet d'actualisation du RIFSEEP est mis en place, avec une enveloppe de 117 000 € mobilisée, afin de :

- Adapter la classification des emplois à l'organigramme et aux responsabilités
- Clarifier et rendre transparent le régime indemnitaire (montants et attribution)
- Réévaluer les montants de l'IFSE et préciser les critères d'évaluation de l'expérience professionnelle
- Valoriser la diversité des parcours et des fonctions dans la politique RH du CDG

Après analyse des besoins exprimés, intégration des évolutions du régime indemnitaire et des projections de recrutement, le scénario envisagé révèle une stabilisation des rémunérations des effectifs du siège de l'établissement. Concernant le chapitre 012, qui regroupe non seulement les charges liées au personnel du siège, mais aussi celles spécifiques au service de renfort et de remplacement (SRE), à l'accueil des fonctionnaires momentanément privés d'emploi et aux vacations liées au fonctionnement du service des examens et concours, une baisse des inscriptions budgétaires est anticipée par rapport à 2025, tout en restant supérieure aux réalisations de 2025. Cette diminution des prévisions s'explique principalement par le ralentissement de l'activité du SRE.

Exercice	Chapitre 012 au Compte Administratif Projection en infra	Croissance annuelle
2019	7 096 357,47 €	7,02%
2020	6 956 929,42 €	-1,96%
2021	7 476 207,44 €	7,46%
2022	7 516 113,33 €	0,53%
2023	7 768 498,69 €	3,36%
2024	8 324 705,11 €	6,13 %
Scénario d'atterrissement - Projection 2025	7 968 235,79 €	-4,28 %
1ères projections 2026 avant préparation budgétaire	8 586 000,00 €	+ 7,8 %

4. Conduire l'investissement dans une logique de soutenabilité financière et de développement durable

En matière d'investissement, comme pour les charges de fonctionnement, le pilotage des dépenses est en cours de rationalisation. Cela passe notamment par le déploiement d'un projet de Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), désormais lancé.

Par ailleurs, sont programmées pour début 2026 :

- la réalisation d'études de faisabilité en matière de photovoltaïque ;
- la réalisation d'un audit du contrat et des installations thermiques.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également en cours de cadrage, afin de rationaliser le fonctionnement et les investissements liés au bâtiment. Enfin, l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Immobilier (SDI) structurera les actions prévues en 2025 et, à terme, permettra de définir une trajectoire d'investissement adaptée aux enjeux d'état, d'usage et de conformité du bâtiment siège du CDG 33.

Séance du 17/12/2025

5. Poursuivre l'amélioration de la performance de l'établissement et de ses outils de pilotage

En matière de stratégie financière, le Conseil d'Administration a confirmé, pour 2026, la stabilisation des taux de cotisations et de contributions. Concernant la tarification, le CDG 33 consolide sa stratégie de revalorisation tarifaire des prestations facultatives, en ciblant prioritairement les prestations qui nécessitaient un ajustement.

Au cours de l'année 2026, l'évolution des outils de comptabilité analytique permettra de consolider les bilans par activité, afin de renforcer le pilotage des missions. Dans cette perspective, la valorisation des comptes 2025 servira à alimenter le débat sur la politique tarifaire à déployer pour l'année 2027 et les exercices suivants.

La prospective sur les recettes sera renforcée, de même que l'optimisation des charges de fonctionnement. La sécurisation des excédents et des mutualisations régionales reste également un enjeu majeur en 2026.

6. Poursuivre le portage de l'ambition régionale avec les partenaires de la coopération

Dans la continuité des actions menées en 2023 et 2024, le travail conduit au sein des instances de coopération régionales s'est poursuivi afin de faire émerger une vision partagée des flux financiers régionaux. Cette démarche a permis de consolider la traçabilité des mutualisations existantes et de les intégrer dans le BARNA.

La perspective de renouvellement du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (SRCMS) nécessite de mettre en œuvre la rationalisation des mécanismes financiers et de poursuivre, avec les partenaires, la construction d'une stratégie en matière de mutualisation et de garantie des équilibres financiers. En tant que CDG coordonnateur, et le BARNA étant un budget placé sous sa responsabilité, le CDG 33 réaffirme son engagement dans ce chantier aux côtés de ses partenaires régionaux de Nacoopé.

■ ■ ■